

PIECES A FOURNIR - originaux uniquement (les pièces sont scannées et restituées)

Effectuer une **PRÉ-DEMANDE** en ligne sur le site suivant : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

(Indiquer tous les prénoms de chaque personne et le nom de jeune fille de la mère)

Imprimer le récapitulatif et le fournir avec les autres pièces ou conserver le numéro de la PRÉ-DEMANDE reçu par SMS

Mairie St Pierre d'Albigny (06-79-28-50-23)

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

ADULTE

PREMIERE DEMANDE :

PASSEPORT ou **ACTE DE NAISSANCE intégral** (de moins de 3 mois) **SI NECESSAIRE** (VOIR LA FICHE **INFORMATION**)

RENOUVELLEMENT :

Ancienne **CARTE D'IDENTITE** et/ou **PASSEPORT**

JUSTIFICATIF DE DOMICILE : (une facture mensuelle de moins de 3 mois ou dernière facture annuelle)

(ORIGINAL)

Exemple : Avis d'imposition - Taxe d'habitation - Taxe foncière - Quittance loyer - Eau - Assainissement
Attestation d'assurance domicile - Téléphone portable (**pas de factures d'électricité ni de gaz**)
(L'adresse de la CNI sera identique à celle de votre justificatif).

Adulte logé chez un tiers sans facture à son nom : Fournir le justificatif de domicile + l'attestation de domicile (à télécharger sur le site de la mairie) + carte d'identité du logeur (qui sera scannée et restituée).

PHOTO D'IDENTITÉ : 2 photos non découpées de moins de 6 mois (**sans lunettes, front et oreilles obligatoirement dégagés**)

RENOUVELLEMENT POUR PERTE : Mêmes pièces + déclaration de perte à établir en mairie + timbre fiscal de 25 €*

RENOUVELLEMENT POUR VOL : Mêmes pièces + déclaration de vol à établir en gendarmerie + timbre fiscal de 25 €*

Changement de nom suite à mariage : Fournir l'acte de mariage (- de 3 mois) ou l'acte de naissance actualisé (- de 3 mois)

Reprise du nom de jeune fille suite à divorce : Fournir le jugement de divorce.

Mention de veuvage : Fournir l'acte de décès (- de 3 mois)

* (paiement en ligne avec la pré-demande ou en vente chez un buraliste)

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

MINEUR

Présence obligatoire et prise des empreintes à partir de 12 ans

PREMIERE DEMANDE :

ACTE DE NAISSANCE intégral (de moins de 3 mois) **SI NECESSAIRE** (VOIR LA FICHE **INFORMATION**)

RENOUVELLEMENT :

Ancienne **CARTE D'IDENTITE** et/ou **PASSEPORT**.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE : (une facture mensuelle de moins de 3 mois ou dernière facture annuelle)

(ORIGINAL)

Exemple : Avis d'imposition - Taxe d'habitation - Taxe foncière - Quittance loyer - Eau - Assainissement
Attestation d'assurance domicile - Téléphone portable (**pas de factures d'électricité ni de gaz**)
(L'adresse de la CNI sera identique à celle de votre justificatif).

PHOTO D'IDENTITÉ : 2 photos non découpées de moins de 6 mois (**front et oreilles impérativement dégagés**)

CARTE D'IDENTITE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR (qui aura complété l'autorisation parentale sur la pré-demande).

**EN CAS DE DIVORCE
DES PARENTS :**

Jugement de divorce en intégralité. En cas de garde alternée : justificatif de domicile et carte d'identité des deux parents.

RENOUVELLEMENT POUR PERTE : Mêmes pièces + déclaration de perte à établir en mairie + timbre fiscal de 25 €*

RENOUVELLEMENT POUR VOL : Mêmes pièces + déclaration de vol à établir en gendarmerie + timbre fiscal de 25 €*

* (paiement en ligne avec la pré-demande ou en vente chez un buraliste)

Mairie de Montmélian

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

(Délai 3 – 4 semaines)

PRENDRE RENDEZ-VOUS au 04.79.84.07.31

FOURNIR A LA MAIRIE DU DOMICILE –ORIGINAUX ET COPIES :

- COPIE INTEGRALE acte de naissance du demandeur à demander à la Mairie du lieu de naissance (original - de 3 mois pour les mineurs) pour une 1^{ère} demande ou en cas de perte ou vol.
- Pour les personnes nées à l'étranger, s'adresser au :
Ministère des Relations extérieures
Service Central de l'Etat Civil - B.P 1056 - 44035 NANTES Cedex
Site internet : www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html
- 1 photo récente **NON DECOUPEES** (photographe)
- Dates et lieux de naissance des parents
- carte d'identité périmée en cas de renouvellement
OU
- déclaration de perte à la Mairie ou de vol délivrée par la Gendarmerie + document officiel avec photo (permis de conduire, passeport...).
- **Fournir un timbre fiscal à 25 euros.**
- un justificatif de domicile (**moins de 3 mois**)
 - o quittance loyer (OPAC, eau, téléphone, E.D.F.)
 - o attestation d'assurance logement
 - o avis d'imposition – taxe d'habitation – taxe foncière
 - o **éventuellement** facture de téléphone portable (si aucun autre justificatif)

Pour les enfants mineurs, C.N.I. du parent qui fait la demande.

En cas de divorce, jugement de divorce en intégralité. En cas de garde alternée, justificatif de domicile des deux parents

NOM D'USAGE POUR LES FEMMES DIVORCEES (fournir le jugement de divorce)

POUR LES ENFANTS MAJEURS VIVANT CHEZ LEURS PARENTS :

- 1 justificatif de domicile au nom des parents
- attestation de domicile faite en Mairie par l'hébergeant
- carte d'identité du parent qui signe l'attestation (**ORIGINAUX**)

Si les parents du demandeur sont nés tous les 2 à l'étranger :

Fournir l'Original du Certificat de Nationalité Française délivré par le Tribunal de Grande Instance

Le demandeur doit se présenter lui-même.

Présence obligatoire de l'enfant mineur